



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

#### I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, le présent rapport rend compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 14 octobre 2010 (S/2010/528), et présente un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 30 décembre 2010.

#### II. Évolution de la situation politique

2. Les préparatifs en vue du référendum au Sud-Soudan, qui doit se tenir le 9 janvier 2011, ont progressé considérablement; la période d'inscription sur les listes électorales est maintenant terminée. Les deux parties à l'Accord de paix global n'ont cessé de réaffirmer publiquement, y compris lors de la séance du Conseil de sécurité tenue le 16 novembre, leur engagement en faveur de la tenue du référendum, de la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Accord, et du règlement par le dialogue de la situation dans l'Abyei. Dans cet esprit, les parties se sont efforcées de gérer les atteintes à la sécurité par l'intermédiaire des mécanismes de cessez-le-feu, notamment la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et le Conseil de défense conjoint, lequel a été chargé par la présidence d'enquêter sur les informations selon lesquelles des troupes se seraient concentrées le long de la frontière pendant la période considérée.

##### Préparatifs en vue du référendum

3. Le 15 novembre, la Commission pour le référendum au Sud-Soudan a commencé à inscrire les électeurs sur les listes électorales au Soudan et dans huit autres pays. Cet exercice s'est déroulé sans incidents majeurs. Étant donné le faible taux de participation enregistré dans le nord du Soudan, la Commission a prolongé de sept jours la période d'inscription, qui s'est achevée le 8 décembre, sans pour autant reporter la date du référendum. La participation n'a pas faibli au Sud-Soudan pendant toute la période. La Division intégrée de l'appui aux référendums et aux élections a travaillé étroitement avec la Commission, lui apportant son appui technique et logistique.



4. Au 28 décembre, on comptait 3,7 millions d'électeurs inscrits au Sud-Soudan, d'après les informations communiquées par 98 % des centres d'inscription, auxquels il fallait ajouter les 116 311 électeurs inscrits dans le nord du Soudan et les 60 243 électeurs inscrits à l'étranger.

5. Le groupe que j'ai constitué pour observer les référendums s'est rendu au Soudan à trois reprises au cours de la période considérée, du 10 au 15 octobre, du 13 au 22 novembre et du 18 au 22 décembre. Le groupe a attribué la faible participation dans le nord du Soudan à plusieurs facteurs : les distances séparant les lieux d'inscription des centres de population; le démarrage lent des actions d'information; les campagnes menées par certains dirigeants du sud pour inciter les gens à ne pas s'inscrire et à ne pas voter à l'extérieur du Sud-Soudan; et l'incertitude généralisée qui accable les Sud-Soudanais qui vivent dans le nord du pays concernant leur avenir.

6. Le groupe s'est félicité de ce que l'inscription sur les listes électorales se soit déroulée sans encombre, mais a exhorté les autorités soudanaises à s'abstenir de prendre des mesures et de faire des déclarations susceptibles de créer un climat anxieux ou d'alarmer la population. Le groupe a prévu de retourner au Soudan en janvier pour le scrutin.

7. Même si le groupe a conclu que l'exercice d'inscription des électeurs avait été, dans l'ensemble, transparent et exempt de manipulation organisée, d'après certaines informations, il y aurait eu des cas d'intimidation d'électeurs et des accusations auraient été portées en ce sens. Le 21 novembre, le Parti du congrès national a déposé une plainte à la Commission pour le référendum au Sud-Soudan assortie d'une liste d'incidents et d'irrégularités causés par le Mouvement populaire de libération du Soudan dans la région de Khartoum. Le 6 décembre, un groupe d'avocats défenseurs des droits de l'homme a porté plainte devant la cour constitutionnelle contre la Commission pour le référendum au Sud-Soudan, arguant que le calendrier présenté par la Commission n'était pas conforme aux dispositions de l'Accord de paix global ni à la Constitution de transition, le délai d'appel entre la date de clôture des listes électorales et la date du scrutin étant de moins de trois mois. Dans le cadre de cette affaire, le groupe a aussi porté devant la cour la question d'électeurs potentiels à qui l'inscription sur les listes électorales aurait été refusée au nord comme au Sud-Soudan.

8. Les préparatifs en vue du scrutin du 9 janvier ont suivi leur cours en parallèle. La procédure d'appel d'offres pour l'impression des bulletins de vote devait se terminer le 22 novembre, mais la Commission ayant demandé un délai supplémentaire pour permettre aux entreprises soudanaises d'y participer, elle s'est finalement clôturée le 5 décembre. C'est une imprimerie étrangère qui a obtenu le marché.

9. Peu de progrès ont été réalisés quant à la mise sur pied de la Commission pour le référendum dans l'Abyei. Les pourparlers sur l'Abyei se sont poursuivis au niveau présidentiel, sous la houlette du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, mais n'ont pas encore débouché sur des résultats concrets.

10. L'absence de certitude concernant la tenue du référendum dans l'Abyei a provoqué des tensions sur le terrain. Le 4 décembre, plus de 3 000 habitants de l'Abyei se sont réunis autour du site de l'équipe de la MINUS en signe de protestation contre les propos tenus par le Président du Soudan, Omar Al-Bashir, au Conseil de la

Choura le 2 décembre, lequel a dit que le Parti du congrès national n'autoriserait pas que la question de l'Abyei se règle sans la participation des Misseriya.

11. Le référendum approchant, des efforts ont été déployés pour faire participer les partis politiques du sud au dialogue. Du 13 au 17 octobre, une conférence des partis politiques du Sud-Soudan s'est tenue à Djouba, à laquelle ont participé 24 partis politiques, dont le Parti du congrès national. Les partis ont affirmé leur attachement à la paix, à la réconciliation et à la démocratisation du Sud-Soudan, et accepté de respecter un code de conduite pour les référendums et les consultations populaires. En ce qui concerne les dispositions post-référendaires, les partis du sud se sont entendus pour créer une commission nationale d'examen constitutionnel et convoquer une conférence constitutionnelle réunissant l'ensemble des partis en vue de l'adoption d'une nouvelle constitution en cas de sécession du Sud-Soudan. Les participants ont également promis que le Sud-Soudan maintiendrait de bonnes relations avec le nord.

12. Dans un nouveau geste de réconciliation politique au Sud-Soudan, le 6 octobre, le Vice-Président Salva Kiir a amnistié trois officiers qui s'étaient rebellés contre le Mouvement populaire de libération du Soudan. Le Gouvernement du Sud-Soudan s'est dit convaincu que le projet d'amnistie serait confirmé pour l'un d'eux, le général de division Tanginya, un général des Forces armées soudanaises dont l'ancienne milice faisait partie de l'Unité mixte intégrée de Malakal (État du Haut-Nil) et contre lequel un mandat d'arrêt avait été lancé au Sud-Soudan pour des violences qui s'étaient produites à Malakal en 2006. Le Gouvernement du Sud-Soudan a également fait savoir que les forces du général seraient intégrées très prochainement à celles de l'Armée populaire de libération du Soudan. Les négociations avec les deux autres officiers rebelles qui avaient combattu l'Armée populaire de libération du Soudan après les élections de 2010 sont toujours en cours. Après l'annonce de l'amnistie, il n'y a plus eu d'incident majeur impliquant un responsable militaire au Sud-Soudan.

13. Dans le cadre du dispositif de sécurité mis en place par le Gouvernement du Sud-Soudan en vue du référendum, la MINUS copréside le Haut Comité pour la sécurité des référendums et apporte une aide au secrétariat du Comité. Celui-ci, qui se compose de représentants de toutes les institutions contribuant à assurer la sécurité à l'occasion du référendum, joue un rôle important de collecte d'informations auprès des institutions chargées de la sécurité et d'analyse de données en vue des décisions opérationnelles. Ces capacités seront essentielles pour assurer la sécurité, à la fois durant le référendum et après.

#### **Négociations sur les dispositions post-référendaires**

14. À l'issue des pourparlers sur l'Abyei, qui se sont tenus à Addis-Abeba du 4 au 13 octobre, dont le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a assuré la médiation, les parties à l'Accord de paix global sont convenues d'organiser une deuxième série de pourparlers, sous la houlette du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, afin de débattre de toutes les questions en suspens et des dispositions post-référendaires. La MINUS a travaillé étroitement avec le Groupe de mise en œuvre et d'autres parties prenantes pour appuyer les efforts de médiation. Le 7 novembre, le Groupe de mise en œuvre a organisé à Khartoum une réunion plénière de hauts représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan et du Parti du congrès national et leur a présenté un projet de cadre de règlement des questions en suspens ayant trait à la mise en œuvre de l'Accord de paix global et

aux futures relations entre le nord et le Sud-Soudan. Le projet de cadre prévoit que les parties entament les travaux de démarcation de la frontière immédiatement, qu'elles mettent en place des contrôles souples à la frontière de manière à favoriser l'activité économique et sociale, ainsi que les relations, et qu'elles s'abstiennent de modifier la nationalité ou la citoyenneté de tout Soudanais pendant la période de transition de l'Accord de paix global.

15. Au cours des pourparlers qui se sont tenus du 7 au 13 novembre sous les auspices du Groupe de mise en œuvre, les parties ont réaffirmé leur attachement à « faire le nécessaire pour la tenue réussie du référendum » et promis d'en respecter l'issue, mais n'ont pas réussi à s'entendre sur les questions de l'Abyei et de la citoyenneté. Les négociations sur l'Abyei ont été reportées et doivent se poursuivre au niveau présidentiel. Les parties se sont entendues pour continuer les pourparlers sur les autres questions, mais ne les ont pas conclus au cours de la période considérée.

16. Un certain nombre de réunions de haut niveau sur le Soudan ont été convoquées au cours de la période à l'examen. Le 6 novembre, l'Union africaine a accueilli le Forum consultatif sur le Soudan à Addis-Abeba. Et le 23 novembre, l'Autorité intergouvernementale pour le développement a organisé son seizième sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, qui a porté sur le Soudan. À ces deux rencontres participaient des délégations de haut niveau des parties. Les 6 et 7 novembre, des représentants du Gouvernement soudanais, des universitaires nationaux et internationaux, et d'autres experts ont également participé à un colloque organisé à Khartoum par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la MINUS, sur les aspects techniques et juridiques de la citoyenneté après le référendum.

#### **Démarcation de la frontière**

17. Au cours des pourparlers qui se sont tenus du 7 au 13 novembre sous les auspices du Groupe de mise en œuvre, les parties ont défini cinq zones contestées le long de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956, et sont convenues que les travaux d'abornement pouvaient commencer immédiatement dans les autres zones, avec l'aide technique et logistique de la MINUS.

18. Les localités qui sont situées dans la zone frontalière réfléchissent aux mesures transfrontalières qui pourraient être mises en œuvre après le référendum. À un atelier de trois jours qui s'est tenu à Ed-Damazin en octobre, des représentants des États du Kordofan méridional, du Haut-Nil, du Nil Blanc et du Nil Bleu ont appelé de leurs vœux la création d'une force de police conjointe et de tribunaux administratifs autochtones conjoints, la tenue régulièrement de réunions des commissions frontalières mixtes, ainsi que l'imposition de taxes et de droits de douanes uniformes le long de la frontière.

#### **L'Abyei**

19. La situation dans l'Abyei est demeurée tendue tout au long de la période considérée, les tensions s'étant exacerbées entre les Ngok Dinka et les nomades Misseriya. Outre le fait que la migration saisonnière des Misseriya a débuté, les efforts déployés pour favoriser le retour des Ngok Dinka dans la région ont contribué à accroître le climat de tension. Le 2 décembre, l'Armée populaire de libération du Soudan a accusé les milices Misseriya, soutenues par le Parti du congrès national d'avoir tendu une embuscade à ses soldats à Bentiu, dans l'État de

l'Unité, embuscade qui a fait 10 morts parmi les soldats et deux blessés parmi les civils, et lors de laquelle des armes ont été volées.

20. La migration annuelle des Misseriya qui traversent l'Abyei avec leur bétail a débuté sans la tenue des conférences bilatérales qui se déroulent traditionnellement entre les Ngok Dinka et les Misseriya préalablement à la saison de migration. Ces conférences sont essentielles pour fixer les règles de base des relations intercommunautaires pendant la migration, mais l'impasse concernant le référendum dans l'Abyei a entravé l'organisation de ces conférences en 2010.

21. Malgré ces difficultés, la MINUS et les organismes des Nations Unies ont fait ce qu'ils pouvaient pour apaiser les tensions entre les deux communautés, les encourageant à tenir ces conférences avant que n'interviennent des pénuries d'eau et que les pâturages ne manquent. La MINUS a également renforcé sa présence militaire sur le terrain, redéployant des compagnies supplémentaires dans l'Abyei, et intensifiant ses activités de contrôle et de vérification pour éviter toute escalade de la violence et toute violation de l'accord de cessez-le-feu.

### **Consultations populaires**

22. Le 25 octobre, la présidence a publié les résultats officiels du recensement complémentaire conduit dans le Kordofan méridional, qui indiquent que 2 508 268 personnes vivent actuellement dans la région. Le 14 novembre, la Commission électorale supérieure de l'État a entériné et rendu public le tracé des circonscriptions électorales et géographiques. La publication définitive du tracé des circonscriptions est attendue le 7 janvier 2011.

23. D'après la Commission électorale nationale, les élections législatives dans l'État du Kordofan méridional se tiendront le 9 avril 2011, et leurs résultats seront annoncés le 18 avril 2011 au plus tard. L'inscription sur les listes électorales devrait commencer en janvier 2011.

24. Si l'organisation des élections a pris du retard, les préparatifs techniques en vue des consultations populaires dans le Kordofan méridional, quant à eux, sont en bonne voie. La première phase, menée par le comité technique pour les consultations populaires, s'est terminée en octobre; c'était une phase de sensibilisation de l'opinion publique, au cours de laquelle les ateliers organisés dans 19 localités ont attiré quelque 4 000 participants. Afin de favoriser la participation du plus grand nombre aux consultations populaires, le Gouverneur a pris le 21 novembre un décret portant restructuration du comité préparatoire, désormais coprésidé par le Gouverneur (Parti du Congrès national) et le Vice-Gouverneur (Mouvement populaire de libération du Soudan) et comprenant un éventail de représentants des partis politiques et de la société civile.

25. Dans l'État du Nil Bleu, le comité parlementaire des consultations populaires, établi par l'Assemblée législative de l'État le 18 septembre, était juridiquement tenu de terminer la rédaction de son rapport le 18 décembre 2010 au plus tard. Il a été divisé en quatre sous-comités chargés des questions constitutionnelles, politiques, économiques et administratives. Il a régulièrement dit son inquiétude quant au manque de crédits affectés par l'État, qui le gênait pour recueillir les opinions et organiser des auditions publiques, et a récemment demandé à l'Assemblée législative de l'État de lui accorder un délai supplémentaire pour présenter son rapport final. Mon Représentant spécial s'est rendu à Ed-Damazin le 18 novembre pour discuter avec le Gouverneur des mesures à prendre en vue des consultations

populaires et des moyens de prévenir le déclenchement d'une crise politique ou d'une crise sur le plan de la sécurité à cause d'éventuels retards et incertitudes concernant le processus.

### **Partage des richesses**

26. D'après le Département des hydrocarbures du Ministère des finances et de la planification économique du Gouvernement du Sud-Soudan, le Gouvernement soudanais a, au troisième trimestre 2010, transféré 522,53 millions de dollars provenant de recettes tirées du pétrole au Gouvernement du Sud-Soudan, soit un montant total de 1,82 milliard de dollars pour la période allant de janvier à septembre 2010.

27. Le Gouvernement soudanais continue de transférer des parts des recettes pétrolières aux États producteurs de pétrole. D'après le Ministère des finances et de l'économie nationale, l'État de l'Unité a reçu environ 46 millions de livres soudanaises (soit 18,04 millions de dollars) à ce titre, l'État du Haut-Nil, 91,7 millions de livres soudanaises (36 millions de dollars) et l'État du Kordofan méridional, 32,2 millions de livres soudanaises (12,63 millions de dollars). Conformément au Protocole relatif à l'Abyei, la tribu locale des Ngok Dinka et celle des Misseriya ont eu droit à une somme totale d'environ 2,2 millions de livres soudanaises (860 000 dollars) au cours de la même période.

### **Accord de paix pour le Soudan oriental**

28. Au Soudan oriental, la situation sur le plan politique et de la sécurité est restée stable durant la période considérée. On a continué d'observer des retards dans l'intégration de représentants du Soudan oriental dans la fonction publique nationale. Les signataires de l'Accord de paix pour le Soudan oriental ont continué, avec le Gouvernement soudanais, de préparer activement la conférence des donateurs consacrée au Soudan oriental qui s'est déroulée au Koweït les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010. Quarante-deux pays et près de 200 fonds, organisations et entreprises étaient présents; ils ont annoncé ensemble un montant de 3,55 milliards de dollars de contributions qui serviront à financer 177 projets de développement dans les États de Kassala, de Gedarif et de la mer Rouge.

### **Processus de paix au Darfour**

29. Les comités de négociation du Gouvernement soudanais et du Mouvement pour la libération et la justice ont mené à bien leurs travaux début novembre concernant le partage du pouvoir et des richesses, les droits fonciers, l'indemnisation, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, les dispositions en matière de sécurité, les responsabilités et la réconciliation. Depuis, l'équipe de médiation a collaboré avec les deux parties séparément, encourageant chacune à faire des compromis dans l'intérêt de toutes les parties et de tous les intervenants. Elle mène à l'heure actuelle des consultations avec toutes les parties et avec des partenaires régionaux et internationaux.

30. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour continue d'encourager le Mouvement de libération du Soudan dirigé par Abdul Wahid et le Mouvement pour la justice et l'égalité à appuyer le processus de paix de Doha et à y participer.

### III. Faits nouveaux sur le plan de la sécurité

31. La situation en matière de sécurité au Sud-Soudan s'est fort améliorée durant la période considérée, mais elle est demeurée instable.

32. Tout au long du mois d'octobre, les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan ont échangé des allégations faisant état d'incursions transfrontalières et du renforcement provoquant du potentiel militaire. La MINUS a noté des ajustements mineurs au niveau du déploiement des deux forces le long de la frontière, mais n'a pas confirmé de renforcement significatif. Les efforts déployés par la MINUS pour vérifier ces informations ont été entravés par l'incapacité à accéder aux emplacements clés au Darfour-Sud, dans l'ancien Kordofan occidental, l'État du Nil Blanc et l'État du Sinnar, situés en dehors de la zone du cessez-le-feu. La présidence a chargé le Conseil de défense conjoint de conduire une enquête sur le renforcement du potentiel militaire. Les conclusions de l'enquête ont été présentées à la session ordinaire du Conseil tenue le 30 novembre 2010, au cours de laquelle le Conseil a exclu de nouveaux renforcements du potentiel militaire ou préparatifs de guerre notables.

33. À la fin du mois d'octobre, l'Armée populaire de libération du Soudan a allégué que les Forces armées soudanaises avaient occupé deux emplacements dans l'État du Haut-Nil; le 30 octobre, les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan ont échangé des tirs à la frontière entre les États du Haut-Nil et du Sinnar, qui ont blessé un soldat de l'Armée populaire de libération. Cet affrontement semble être survenu à cause de la méconnaissance par les deux camps de l'emplacement de la frontière. Une escalade a pu être évitée grâce à l'intervention opportune de la MINUS.

34. Les 12, 24 et 25 novembre, un aéronef des Forces armées soudanaises a bombardé plusieurs cibles sur le territoire litigieux le long de la frontière entre le Darfour-Sud et le Bahr el-Ghazal septentrional. Environ 2 500 civils ont fui les attaques, qui ont blessé quatre soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan et ont causé le décès d'un enfant. Les Forces armées soudanaises disent avoir ciblé les forces du Mouvement pour la justice et l'égalité. La MINUS n'a pas été en mesure de vérifier la présence de ces forces dans ce secteur. Le 24 novembre, le Parti du congrès national a accusé le Mouvement populaire de libération du Soudan d'abriter des groupes rebelles du Darfour dans le sud, avertissant que de tels actes seraient considérés comme une « déclaration de guerre ». Les dirigeants du Mouvement populaire de libération du Soudan ont rejeté ces allégations, déclarant qu'ils n'avaient pas invité les rebelles qui se trouvaient dans le sud à venir. Toutefois, ils ont déclaré qu'ils avaient soigné des soldats blessés appartenant aux forces du Mouvement pour la justice et l'égalité, par respect pour les principes du droit international humanitaire. Ces incidents, ainsi que d'autres préoccupations touchant à la sécurité et à la situation militaire, ont été discutés de façon constructive lors d'une réunion du Conseil de défense conjoint tenue le 30 novembre à Djouba, ce qui a contribué à réduire les tensions.

35. Par la suite, les 6, 8 et 9 décembre, des appareils des Forces armées soudanaises ont bombardé la région de Timsaha dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental. Aucune perte n'a été signalée à la suite du bombardement, qui n'a pas ciblé les positions de l'Armée populaire de libération du Soudan. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu, lors d'une réunion qu'elle a tenue le 15 décembre à Djouba, a confirmé les bombardements, en a pris note en tant que violation de

l'Accord de paix global et a décidé de renvoyer l'affaire à la Commission politique du cessez-le-feu. J'engage vivement les deux parties à faire tout leur possible pour s'abstenir à l'avenir de toute action militaire unilatérale analogue, car cela pourrait conduire à une dangereuse escalade et mettre en danger la paix et la sécurité du référendum.

36. Dans la région de l'Abyei, la présence d'environ 600 soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan en violation de l'Accord de paix global a été vérifiée par la MINUS le 11 novembre. L'Armée populaire de libération du Soudan a allégué qu'ils étaient déployés pour renforcer la sécurité dans l'Abyei avant les migrations des Misseriya. Après l'intervention de la MINUS par l'intermédiaire de la Commission militaire mixte de la zone, l'Armée populaire de libération du Soudan a accepté de retirer ses troupes et a entrepris de le faire le 16 novembre.

37. Les attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur au Sud-Soudan semblent diminuer et la présence permanente de celle-ci n'y est pas confirmée. Cela dit, l'Armée de résistance du Seigneur continue de faire peser une menace sur la sécurité de la population sud-soudanaise qui vit dans les régions périphériques des États du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria occidental. Au moins 16 personnes auraient été tuées dans des attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur en 2010.

#### **Redéploiement des forces**

38. Tandis que les Forces armées soudanaises redéployaient leurs effectifs du Sud-Soudan, les taux de redéploiement de l'Armée populaire de libération du Soudan s'établissaient à 37,70 % pour des effectifs déclarés de 60 852 hommes, comme vérifié à la réunion tenue les 14 et 15 décembre 2010 par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Des progrès ont été accomplis dans le redéploiement des soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan des Monts Nouba vers White Lake/Jaw et Duar. À Duar, la présence de seulement 752 des 2 700 soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan a été confirmée.

#### **Unités mixtes intégrées**

39. Les unités mixtes intégrées, qui se maintiennent au niveau d'avril 2009, représentent 83 % de l'effectif autorisé de 39 639 hommes. Les parties discutent de plans pour la gestion des unités mixtes intégrées à la suite du référendum pour les deux scénarios possibles, la sécession ou l'unité.

40. Le 6 décembre, les parties ont signé un accord cadre sur les arrangements de sécurité pour les champs pétrolifères et les installations pétrolières situés au sud de la frontière actuelle. L'accord stipule que les unités mixtes intégrées continueront à assurer la sécurité du périmètre extérieur des installations pétrolières jusqu'au 9 juillet 2011, tandis que les forces de sécurité du Service national de renseignement et de sécurité et les Services de police du Sud-Soudan protégeront l'intérieur de ces installations.

#### **Déploiement militaire de la MINUS**

41. Au 30 décembre 2010, la composante militaire de la MINUS avait déployé au Soudan 9 745 membres de son personnel sur les 10 000 autorisés, dont 466 observateurs militaires, 198 officiers d'état-major et 9 081 soldats. Au cours de la période considérée, l'unité aérienne indienne, qui comprenait six hélicoptères de

transport, s'est retirée de la MINUS et quatre hélicoptères de transport russes ont été transférés de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad à la MINUS. Les hélicoptères russes et les membres d'équipage sont arrivés à Djouba le 22 décembre.

42. Comme le Conseil de sécurité le sait, l'ONU étudie les possibilités d'accroître éventuellement les effectifs des contingents des Nations Unies au Soudan, afin d'éviter que la situation au plan de la sécurité ne se détériore après le référendum et de renforcer la capacité de la MINUS de surveiller les violations éventuelles du cessez-le-feu et de protéger les civils dans la zone de la Mission. Jusqu'à présent, les parties n'ont pas donné officiellement leur consentement.

43. Entre-temps, la MINUS a renforcé sa présence dans les foyers de tension en utilisant ses effectifs actuels, en redéployant des effectifs supplémentaires représentant une compagnie à Abyei (Kordofan méridional) et une nouvelle antenne près de la frontière entre les États du Haut-Nil et du Nil Blanc. Le Centre d'opérations conjoint à Khartoum et le Centre régional d'opérations à Djouba ont été renforcés en vue d'améliorer la collecte de renseignements et l'analyse en temps réel dans l'ensemble de la zone de la Mission et de fournir un appui aux activités de prévention du conflit et aux interventions rapides sur les plans politique, militaire et humanitaire en cas de crise.

#### **Restrictions à la liberté de circulation**

44. La liberté de circulation de la MINUS demeure problématique pour les opérations de la MINUS. L'accroissement de la tension dans la région frontalière a donné lieu à des incidents où les convois des Nations Unies ont été arrêtés par les forces de sécurité. Dans l'exemple le plus frappant, entre le 16 et le 19 octobre, un convoi de la MINUS faisant route d'El Obeid à Wau a été arrêté à plusieurs reprises aux points de contrôle situés dans l'État de Warab par l'Armée populaire de libération du Soudan et le Service national de renseignement et de sécurité. Dans certains cas, les chauffeurs ont été physiquement agressés ou se sont fait voler leurs effets personnels par des soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan.

45. La majorité des problèmes sont dus à une mauvaise discipline ou à des communications déficientes au sein de l'Armée populaire de libération du Soudan. La MINUS a pris des mesures en vue de faire face à ces restrictions à la liberté de la circulation en facilitant des discussions avec les commandants des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan. La MINUS a reçu l'assurance du quartier général de l'Armée populaire de libération du Soudan sous forme de déclaration écrite qu'elle autorisait globalement tous les mouvements des forces de la MINUS à travers les 10 États du Sud-Soudan. Cette nouvelle mesure prise par l'Armée populaire de libération du Soudan a considérablement contribué à réduire les restrictions au Sud-Soudan.

#### **Police de la MINUS**

46. Sur les 715 conseillers autorisés pour les effectifs de police de la Mission, 662 étaient déployés. Ils ont continué à former les Services de police du Sud-Soudan aux questions de sécurité relatives aux référendums et de les aider à préparer des dispositifs de sécurité en la matière. À ce jour, 25 840 membres des Services de police du Sud-Soudan, dont 2 254 femmes, ont suivi une formation aux pratiques de sécurité lors de référendums, à maintes occasions avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En mettant particulièrement l'accent

sur la protection des civils et une réponse appropriée aux troubles de l'ordre public, la police de la MINUS a dispensé une formation à 1 448 policiers visant à renforcer les réponses des Services de police du Sud-Soudan face à ces scénarios.

47. Les policiers de la MINUS sont déployés auprès des chefs de la police du Sud-Soudan dans chacun des 10 États du Sud-Soudan afin de fournir des conseils et un appui technique à ces derniers. La MINUS continue de coprésider les réunions du Haut Comité sur la sécurité des référendums au Sud-Soudan et elle est intégrée dans les comités chargés de la sécurité des référendums. De plus, la police de la MINUS a fourni un appui à l'élaboration d'un plan stratégique triennal pour les Services de police du Sud-Soudan, qui a été approuvé récemment par le Ministère de l'intérieur.

### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

48. L'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration a progressé durant la période considérée avec l'achèvement de l'opération de démobilisation à Aweil dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, à l'issue de laquelle 2 844 ex-combattants avaient été démobilisés au cours d'une période de trois mois. Par la suite, trois autres opérations de démobilisation ont été lancées à Khartoum, Kadugli (Kordofan méridional) et Tori (Équatoria oriental). Durant la période considérée, 4 885 ex-combattants au total, dont 1 833 femmes, ont été démobilisés. Au 1<sup>er</sup> décembre 2010, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Soudan avait démobilisé 33 693 ex-combattants, 23 678 dans le nord et 10 015 dans le sud, dont 6 258 femmes.

49. Malgré des progrès tangibles, la composante réintégration accuse encore des retards à cause de l'insuffisance des contributions annoncées par les donateurs. Dans le nord du Soudan, le programme a besoin de fonds extrabudgétaires d'un montant de 7,85 millions de dollars supplémentaires pour être en mesure d'assurer un appui à la réintégration et achever la fourniture d'une assistance à tous les ex-combattants démobilisés. Si les contributions annoncées non acquittées ne sont pas versées, le programme continuera de pâtir d'un écart croissant entre la démobilisation et la réintégration et n'aura pas suffisamment de fonds pour mener ses activités en 2011.

50. Au cours de la période considérée, un examen indépendant du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration a été mené à la demande du PNUD, en consultation avec la MINUS, les principaux donateurs et les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration du nord et du Sud-Soudan. L'examen a porté sur les paramètres de planification pour le programme et sur les moyens à mettre en œuvre pour l'améliorer. Les conclusions et recommandations préliminaires issues de l'examen ont été présentées à l'ONU, aux donateurs et aux commissions le 15 décembre à Khartoum. Le rapport final est attendu pour bientôt.

### **Déminage**

51. Durant la période considérée, 1 268 655 mètres carrés de terrain ont été déminés; 4 743 mines antipersonnel, 539 mines antichars, 355 022 armes légères et 14 997 munitions non explosées ont été détruites, 209 kilomètres de routes ont été ouverts et 41 980 personnes vivant dans des zones touchées, y compris des déplacés vivant dans des camps, ont été sensibilisés aux dangers des mines. Une tragédie s'est produite durant la période considérée, un démineur contractuel des Nations Unies a été tué à Kapoeta alors qu'il tentait de détruire une mine *in situ*.

## IV. Protection des civils

52. Bien que les autorités soudanaises soient responsables au premier chef de la protection de la population, la Mission des Nations Unies au Soudan a renforcé ses activités de protection au moyen de patrouilles mixtes, composées de militaires et de civils, et d'actions visant à encourager la réconciliation au niveau local. D'une manière générale, la stratégie de protection de la MINUS a pour objectif de : a) prévenir, réduire et, si nécessaire, faire cesser les violences à l'encontre des civils dans la région où opère la Mission; b) garantir aux populations vulnérables un accès à l'aide humanitaire; c) aider à la fois le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Sud-Soudan à assumer leur responsabilité première de protection des populations civiles.

53. Afin d'appliquer cette stratégie, il est essentiel que la Mission puisse localiser les populations et les personnes vulnérables avant que les différends n'éclatent ou ne s'aggravent. Il est tout aussi important d'assurer que l'État s'engage à tous les niveaux – local, régional et national – à traiter les problèmes par le dialogue et la consultation des communautés concernées. Compte tenu de cette nécessité, la MINUS a décentralisé ses activités de protection aux niveaux étatique et régional, sous le contrôle direct de mon Représentant spécial, qui continue d'intervenir auprès du Gouvernement au plus haut niveau.

54. Le groupe chargé des activités de protection au Sud-Soudan, coprésidé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Conseil norvégien pour les réfugiés, avec la participation de la MINUS, a continué d'orienter les activités de protection humanitaire et est établi à présent dans chacun des 10 États du Sud-Soudan. Il a appuyé des interventions dans des zones clefs, notamment le comté de Nzara dans l'État de l'Équatoria occidentale et le comté de Pibor dans l'État du Jonglei. Une évaluation des besoins a également été rapidement établie pour l'ensemble du Sud-Soudan.

55. Dans certaines zones de l'Équatoria occidentale où l'Armée de résistance du Seigneur a fait quelques incursions, la MINUS fournit, la plupart du temps, une escorte militaire aux intervenants humanitaires et prévoit d'installer une base opérationnelle temporaire à Tambura, près de la base actuelle d'Ezo.

### Protection des enfants

56. La MINUS poursuit ses efforts en vue d'obtenir la libération de tous les enfants soldats enrôlés dans l'Armée populaire de libération du Soudan. Bien que le plan d'action pour la démobilisation des enfants-soldats, signé par l'Armée populaire de libération du Soudan et les Nations Unies, ait expiré le 20 novembre dernier, l'Armée demeure attachée à mettre en œuvre le plan d'action dans son intégralité en libérant et démobilisant les enfants présents dans ses rangs.

57. La MINUS a contribué au recensement et à la libération de 28 garçons qui combattaient au sein de deux divisions de l'Armée populaire de libération du Soudan. Une campagne de sensibilisation au Plan d'action et à la loi relative à l'enfance adoptée par le Sud-Soudan en 2008 est en cours, et une centaine d'officiers de l'Armée populaire de libération du Soudan ont bénéficié d'une formation destinée aux instructeurs. Ces officiers seront à leur tour chargés de former plus de 3 000 soldats aux règles de protection de l'enfance applicables dans l'armée.

58. Cinquante-huit enfants (39 filles et 19 garçons) originaires du Soudan, du Congo et de la République centrafricaine, qui avaient réussi à échapper à l'Armée de résistance du Seigneur, ont reçu une aide du Ministère du développement social du Sud-Soudan appuyé, pour la circonstance, par la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies.

## **V. Situation humanitaire, redressement de la situation et retour des populations déplacées**

### **Évolution de la situation humanitaire**

59. La situation humanitaire au Sud-Soudan reste fragile en raison de tensions intertribales et frontalières et des conséquences des inondations saisonnières. Entre le mois de janvier et le 15 décembre 2010, les combats entre tribus, les attaques de l'Armée de résistance du Seigneur et les bombardements aériens le long de la frontière séparant les États du Darfour-Sud et du Bahr el-Ghazal septentrional auraient fait au moins 345 morts. En plus des déplacements de populations dus à des affrontements, les inondations saisonnières ont touché au moins 140 000 personnes.

60. De bonnes récoltes sont attendues dans 6 des 10 États du Sud-Soudan mais la sécurité alimentaire reste précaire, notamment dans l'ensemble des États de la région du Bahr el-Ghazal et dans l'État du Jonglei où des centaines de milliers de personnes risquent de manquer de nourriture. Dans six États du Sud-Soudan, le taux de malnutrition dépasse le seuil d'alerte fixé par l'Organisation mondiale de la Santé. Par ailleurs, plusieurs cas sévères de malnutrition ont été diagnostiqués parmi les rapatriés du nord.

61. L'équipe de pays humanitaire prépare actuellement un plan d'urgence pour limiter les effets d'une éventuelle crise humanitaire qui surviendrait d'ici l'échéance de l'Accord de paix global. Des efforts sont déployés pour mettre en place, de façon anticipée et avant la tenue du référendum, du matériel humanitaire de premier secours dans plus de 120 emplacements clefs du pays.

62. Il est urgent de trouver de nouveaux financements afin de continuer à planifier efficacement les opérations humanitaires d'urgence et à anticiper les situations dangereuses. À l'heure actuelle, les besoins financiers nécessaires pour parer aux situations d'urgence avant la fin de l'année 2010 s'élèvent à 42 millions de dollars pour l'ensemble du pays.

### **Redressement de la situation et développement**

63. Le Gouvernement du Sud-Soudan a élaboré un cadre pour assurer les fonctions essentielles en matière de gouvernance, qui reçoit l'appui des Nations Unies par le biais du PNUD. Un plan d'action détaillé a été présenté à Bruxelles, les 17 et 18 novembre 2010, à l'occasion de la table ronde de Djouba organisée par le Ministère des finances et de la planification économique. Ce plan préconise des actions indispensables pour maintenir 19 fonctions essentielles dans les domaines suivants : direction exécutive, administration publique, gestion fiduciaire, gestion des ressources naturelles, respect du droit et réforme du secteur de la sécurité avant la fin de la période de transition fixée par l'Accord de paix global.

64. Les organismes des Nations Unies sont en train de réajuster leur aide à la hausse afin de renforcer les capacités du Gouvernement du Sud-Soudan. Dans le

cadre du programme de renforcement des capacités de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, géré par le PNUD en appui au Ministère du travail et de la fonction publique, 200 fonctionnaires des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement seront affectés dans des ministères et jumelés à des fonctionnaires sud-soudanais en vue d'assurer la transmission des compétences et le renforcement des capacités. Le PNUD a également déployé une centaine de spécialistes à travers les 10 États du Sud-Soudan afin d'aider les autorités locales à faire face au manque de capacités en matière de budget, d'affaires juridiques, de maintien de l'ordre, de plan d'urbanisme et de communications. Le Gouvernement du Sud-Soudan, soutenu par des partenaires internationaux, est aussi en train de mettre sur pied un plan d'élimination de la pauvreté et de croissance à moyen terme qui servira à donner un ordre de priorité aux dépenses publiques et à orienter l'aide fournie entre 2011 et 2013.

65. Le PNUD continue de fournir une assistance technique cruciale et de prêter main forte à l'entité désignée par le Gouvernement du Kordofan méridional pour consolider la paix, le Mécanisme de réconciliation et de coexistence pacifique. Le Programme conjoint des Nations Unies pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix a achevé sa phase d'évaluation qui a consisté à repérer les lieux de conflit devant faire l'objet des premières interventions dans les États du Kordofan méridional et du Warrap.

#### **Retour et réintégration des populations déplacées**

66. Le nombre de personnes déplacées retournant spontanément au Sud-Soudan a commencé d'augmenter à la fin du mois d'octobre. Plus de 8 000 réfugiés retournant chez eux de leur propre initiative (ce qui représente à peu près trois fois la moyenne des chiffres enregistrés au mois de novembre les années précédentes) sont passés par Kosti, habituellement considérée comme le point de jonction entre le nord et le Sud-Soudan.

67. À la fin du mois d'octobre, le Gouvernement du Sud-Soudan a lancé une action pour accélérer le retour de sa population vivant au nord. Les transferts organisés par les autorités ont permis à environ 27 000 personnes de réintégrer leur région d'origine. La plupart de ces retours se sont concentrés dans l'État de l'Unité (19 000 personnes) et la région de l'Abyei, une majorité d'entre eux concernant des zones situées le long de la frontière partiellement démarquée de 1956. Le Gouvernement du Sud-Soudan estime que 150 000 personnes seront rentrées du nord du pays avant la fin du mois de mars.

68. Au 5 décembre, l'administration de la région de l'Abyei avait organisé le retour d'environ 9 300 personnes issues de la tribu des Ngok Dinka en provenance de Khartoum et d'autres États du nord. La MINUS avait installé un centre d'accueil à Dokura, à une dizaine de kilomètres au nord de la ville d'Abyei, pour les réfugiés retournant chez eux. Le Programme alimentaire mondial a fourni à chaque réfugié une ration de nourriture pour trois mois, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des objets de première nécessité.

69. Les organismes des Nations Unies chargés de fournir une aide humanitaire et les organisations non gouvernementales ont pu, jusqu'à présent, prendre en charge les retours de façon satisfaisante. Les réfugiés isolés et les populations des communautés de réfugiés reçoivent une aide d'urgence des organisations humanitaires par l'intermédiaire d'un service nouvellement créé, chargé de traiter les urgences liées aux retours. Le Gouvernement du Sud-Soudan, aidé par différents

partenaires, met actuellement au point un cadre devant favoriser l'organisation des retours dans des conditions de dignité ainsi que la réintégration des réfugiés retournant chez eux de leur propre initiative, dans le respect des principes humanitaires.

## VI. Gouvernance et droits de l'homme

### État de droit

70. Dans le nord du Soudan, la MINUS a poursuivi l'évaluation de la situation pénitentiaire ainsi que ses activités de renforcement des capacités, en se concentrant plus particulièrement sur trois secteurs en transition. Au Sud-Soudan, sept stages ont été organisés à l'intention de 151 surveillants de prison de l'administration pénitentiaire du Sud-Soudan, dont 27 femmes, sur les thèmes de la gestion des incidents critiques, de la gestion agricole, de la liaison avec les tribunaux, de la santé, des droits de l'homme et de la violence sexiste. Le personnel pénitentiaire a également participé à un stage sur la sécurité lors des référendums avec les Services de police du Sud-Soudan et des centres d'inscription sur les listes électorales ont été mis en place dans les prisons.

71. La Mission mène une évaluation approfondie du secteur de la justice dans les 10 États du Sud-Soudan, dans le but de déterminer les lacunes et de coordonner l'appui des donateurs à ce secteur. La MINUS a continué de proposer son appui et son aide technique au Ministère des affaires juridiques et du développement constitutionnel, à l'Administration judiciaire du Sud-Soudan et à l'Assemblée législative du Sud-Soudan. Elle a également organisé des stages de formation sur le renforcement des capacités à l'attention du personnel pénitentiaire du Sud-Soudan et elle veille à l'inscription des prisonniers sud-soudanais sur les listes électorales en vue du référendum.

### Droits de l'homme

72. La situation des droits de l'homme est restée préoccupante dans le nord et le Sud-Soudan mais des progrès ont tout de même été enregistrés dans les domaines des droits et des libertés politiques. L'inscription des électeurs s'est déroulée sans les actes de harcèlement, d'intimidation ni les menaces qui avaient marqué les élections générales d'avril. Par ailleurs, l'interdiction de publication qui frappait le journal *Al Intibaha* a été levée.

73. La période précédant l'inscription sur les listes électorales a néanmoins été accompagnée d'un nombre de plus en plus important de déclarations provocatrices et contradictoires de la part des responsables du Parti du congrès national, qui ont menacé les Sud-Soudanais habitant le nord du pays de les déchoir de leur nationalité, de leurs droits de propriété et d'autres droits économiques et sociaux si le référendum aboutissait à une séparation du Sud-Soudan.

74. Les Soudanais du nord habitant le Sud-Soudan ont également été victimes d'actes d'intimidation, de harcèlement et de menaces pendant la période précédant l'inscription sur les listes électorales, notamment dans l'État du Haut-Nil. De nombreux commerçants nordistes établis à Ouaou, Aweil et Malakal ont quitté le Sud-Soudan face aux menaces pesant sur leur sécurité et à l'incertitude de leur avenir dans cette région.

75. Dans l'Abyei, la liberté de circulation a parfois été entravée et les personnes déplacées revenant dans l'Abyei pour participer au référendum ont subi des menaces et des actes de harcèlement de la part de milices au niveau de la frontière du Kordofan méridional.

76. Le 19 octobre, le Vice-Président sud-soudanais a lancé le Forum des droits de l'homme du Sud-Soudan, un partenariat de collaboration entre son gouvernement, l'Organisation des Nations Unies, les milieux diplomatiques et la société civile. Le Forum définira les stratégies à mettre en place pour combler les lacunes dans le domaine des droits de l'homme et remédier aux difficultés en la matière, notamment par des campagnes de sensibilisation et un appui aux activités de renforcement des capacités.

## VII. Problèmes intersectoriels dans la Mission

### Planification intégrée par l'ONU

77. Compte tenu de l'incertitude qui régnera dans les mois à venir, les parties en présence, l'ONU et la communauté internationale prennent des mesures pour prévenir, dans la mesure du possible, d'éventuelles crises humanitaires, et en atténuer les effets. Pour ce faire, les agences d'aide humanitaire et de développement devront notamment veiller à ce que les mouvements transfrontaliers de population soient volontaires et se déroulent de manière sûre dans la dignité et dans le respect des conditions sur place; les rapatriés sud-soudanais arrivant du nord doivent pouvoir rentrer chez eux sans que les communautés locales se trouvent débordées et dans l'incapacité de les absorber.

78. La MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré un plan d'intervention d'urgence pour la période allant de novembre 2010 à juin 2011. Dans l'éventualité peu probable où le référendum donnerait lieu à des violences généralisées, 2,8 millions de personnes environ pourraient être déplacées et 3,2 millions de personnes supplémentaires pourraient être touchées par l'interruption de l'activité commerciale et de la prestation des services sociaux. Dans ce cas de figure, 63 millions de dollars pourraient être nécessaires pour apporter une aide d'urgence aux populations dans le besoin.

79. Parallèlement, la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies ont commencé une évaluation stratégique commune sur l'éventuelle dynamique des conflits et les difficultés relatives à la consolidation de la paix auxquelles il faudra remédier au Soudan après l'expiration de l'Accord de paix global. Cette évaluation stratégique comporte une analyse approfondie des risques de conflit et prévoit le rôle que les Nations Unies pourraient éventuellement jouer pour soutenir les Gouvernements du Soudan et du Sud-Soudan, en partenariat avec d'autres acteurs régionaux et internationaux. Elle recensera plusieurs options possibles concernant le rôle que les Nations Unies pourraient jouer au Soudan, et je les présenterai au Conseil de sécurité une fois que mon Représentant spécial aura eu l'occasion d'en parler avec les parties soudanaises concernées, après le référendum.

### Information

80. La MINUS a organisé deux ateliers de formation à Khartoum et à Djouba pour les fonctionnaires chargés des médias à la Commission pour le référendum au Sud-Soudan et à son bureau, et portant sur l'importance des relations avec les médias et

des reportages. La MINUS a également organisé, en collaboration avec l'Université de Khartoum, un symposium sur le rôle de la jeunesse dans la consolidation et le maintien de la paix au Soudan.

81. La station de radio Miraya a réalisé des reportages spéciaux en direct sur le processus d'inscription sur les listes électorales. Le Gouvernement soudanais ne lui a pas encore attribué de fréquence FM qui lui permettrait d'étendre sa couverture dans le nord. Le 11 novembre 2010, le site Web de Miraya a été officiellement bloqué pendant quatre heures par le Gouvernement soudanais.

### **Déontologie et discipline**

82. La MINUS a continué d'organiser des ateliers de formation et de sensibilisation dans tous les secteurs et de veiller à ce que tous les fonctionnaires respectent le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies ainsi que la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et de violences sexuelles.

### **Problématique hommes-femmes**

83. La MINUS a fourni un appui technique au Ministère de l'égalité entre les sexes, de la protection de l'enfance et de la protection sociale et au Bureau des programmes spéciaux du Président du Sud-Soudan en ce qui concerne les aspects relatifs à la problématique hommes-femmes de la loi sur le référendum et l'organisation de la Conférence des femmes du Sud-Soudan sur le référendum. Un communiqué, publié après cet événement, a invité tous les partis politiques du Sud-Soudan à mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité. La MINUS a continué de soutenir les activités organisées pour les femmes et portant sur les consultations populaires dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Dans le cadre de la campagne dite des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, la MINUS a aidé les ministères à organiser des manifestations de sensibilisation sur la question de la violence sexiste.

### **VIH/sida**

84. La MINUS a poursuivi ses campagnes de sensibilisation, sa participation au renforcement des capacités pour les groupes de la société civile et l'intégration d'activités de sensibilisation au VIH/sida dans ses programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les campagnes de sensibilisation étaient adressées à l'administration pénitentiaire et aux Services de police du Sud-Soudan, et aux écoles et aux universités, aux congrégations religieuses, aux groupes de femmes et aux personnes déplacées. La Mission a également proposé des services de conseil et de dépistage volontaires et confidentiels et établi 14 comités régionaux sur le VIH/sida pour préparer la Journée mondiale de la lutte contre le sida. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, la MINUS a dispensé une formation sur le VIH/sida à 65 membres du personnel de la Mission, qui ont à leur tour assuré la formation de plus de 1 400 membres du personnel de la Mission.

### **Sécurité du personnel**

85. Alors que le principal danger pour le personnel de l'ONU reste les accidents de la route, des infractions et des attaques continuent d'être signalées. Des membres du personnel de l'ONU au Soudan ont été victimes de 12 arrestations et mises en détention forcées, 6 cas d'attaque et de harcèlement, 18 cas de vol qualifié et de vol

et 6 cas de restriction de leur liberté de circulation. La Section de la sécurité de la MINUS a élaboré des plans d'urgence pour assurer la sécurité du personnel pendant et après le référendum.

#### **Coordination avec les autres missions de maintien de la paix**

86. La MINUS a continué d'échanger régulièrement des informations avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et s'est rendue au siège des deux missions. La coopération avec la MINUAD a permis de mettre en commun les informations et de mener des actions concertées pendant les récents incidents qui se sont produits à la frontière entre les États du Darfour méridional et du Bahr el-Ghazal septentrional, la présence des deux missions étant limitée à leurs côtés respectifs de la frontière.

### **VIII. Observations et recommandations**

87. Dans les semaines qui viennent se jouera l'avenir du Soudan pour plusieurs décennies. La détermination des parties à l'Accord de paix global à instaurer la paix, la stabilité et la coexistence sera décisive en la matière. Au cours de ce processus et au-delà, l'ONU et la communauté internationale doivent maintenir leur ferme engagement à soutenir les parties, les institutions concernées et le peuple soudanais.

88. L'achèvement dans les délais de l'inscription sur les listes électorales, malgré un calendrier serré, est exemplaire de ce que le nord et le sud peuvent accomplir lorsqu'ils travaillent main dans la main. Il faut absolument que les parties poursuivent leurs efforts pour conserver un climat politique qui permettra au référendum de se dérouler pacifiquement et librement.

89. Je note avec satisfaction les efforts menés par mon groupe pour l'appui au référendum, et appelle les parties à continuer à soutenir ses travaux et à faire de son assistance le meilleur usage possible.

90. Les récents progrès des négociations concernant la marche à suivre après le référendum sont une bonne nouvelle. Je tiens à saluer ici le rôle de médiateur du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine ainsi que les efforts menés par les États-Unis, la Mission des Nations Unies au Soudan et d'autres partenaires internationaux pour favoriser le déroulement de ce processus. Pour garantir un « atterrissage en douceur » à la fin du processus référendaire et de la période de transition, les parties à l'Accord de paix global doivent s'entendre sur des questions qui seront cruciales pour la suite, notamment le partage des richesses, la gestion des avoirs et des dettes, la citoyenneté et les dispositions concernant la sécurité des frontières. Il est essentiel que les parties parviennent, avant le référendum, à un accord-cadre d'ensemble sur ces questions décisives. Elles ont récemment effectué quelques progrès dans ce sens au cours des négociations dirigées par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine avec l'appui des États-Unis, de la Mission des Nations Unies au Soudan et des autres partenaires internationaux.

91. Le résultat de ces négociations aura des conséquences importantes pour de nombreuses parties concernées. L'une des questions les plus pressantes pour l'après-référendum est celle de la citoyenneté. Les changements qui pourraient être apportés à leurs droits, notamment en matière d'emploi et de propriété, à la suite du

référéndum constituent une préoccupation majeure pour les Sud-Soudanais qui vivent dans le nord et pour les Soudanais originaires du nord qui vivent au Sud-Soudan.

92. La persistance de l'impasse concernant l'Abyei et le référendum de l'Abyei est une source d'inquiétude. Je suis vivement préoccupé par l'absence de progrès dans la constitution de la Commission pour le référendum dans l'Abyei et les pourparlers entre les parties sur le statut futur de l'Abyei. Quoique certains progrès semblent avoir été faits dans la discussion facilitée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, un accord n'est pas encore en vue et les tensions continuent de s'accumuler sur le terrain.

93. Compte tenu des sensibilités politiques et des complexités de l'histoire de l'Abyei, les deux parties ont du mal à envisager des options qui pourraient passer pour des concessions aux yeux de leurs mandants, et cela se comprend. Néanmoins, elles ne peuvent se permettre de laisser la question encore longtemps en suspens. Les tensions et les frustrations s'intensifient sur le terrain, elles vont être de plus en plus difficiles à maîtriser, sachant notamment que la migration des Misseriya est déjà commencée.

94. Dans ce climat chargé, toute atteinte grave à la sécurité pourrait mettre en péril les dernières étapes du processus de l'Accord de paix global. Les parties doivent faire preuve d'initiative et de responsabilité, et admettre que des compromis difficiles sont nécessaires pour permettre aux communautés de coexister en paix. L'ensemble des parties concernées, et notamment la Mission des Nations Unies au Soudan, ne ménagent aucun effort pour encourager les principaux dirigeants à s'entendre au plus vite sur une solution.

95. D'autres dispositions de l'Accord en attente d'application appellent une attention immédiate. L'achèvement de la démarcation de la frontière entre le nord et le sud, le retrait des troupes de la zone frontalière commune et la surveillance conjointe de cette zone par les deux parties afin de désamorcer toute éventuelle tension sont nécessaires pour maintenir la sécurité à la frontière entre le nord et le sud. Les consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu ont elles aussi pris du retard. Les parties devraient leur accorder plus d'attention, et les considérer comme une occasion de renforcer à la fois les relations entre le nord et le sud et la future stabilité du nord.

96. Les restrictions à la liberté de circulation restent un obstacle majeur à la pleine application du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan, dont le personnel continue par ailleurs de faire l'objet d'agressions. Si les parties ne se montrent pas capables de prévenir de tels incidents et de demander des comptes aux autorités responsables, cela aura pour tous les intéressés de graves conséquences à long terme.

97. La Mission poursuit ses efforts, mais nous devons insister sur le fait que, si des hostilités devaient reprendre sur une grande échelle, la seule présence des troupes des Nations Unies ne suffirait pas à empêcher le retour de la guerre. Seul un engagement résolu des parties à s'abstenir de déclarations incendiaires, à faire respecter les mécanismes de cessez-le-feu prévus par l'Accord de paix et à régler les différends par le dialogue permettra de préserver la paix.

98. À cette étape cruciale de l'application de l'Accord de paix global, je trouve encourageant le fait que les partenaires de l'Accord continuent d'affirmer leur attachement à résoudre de façon pacifique les désaccords qui subsistent. Dans la

perspective des premiers jours de 2011, dont l'importance sera sans pareille dans l'histoire du Soudan, j'exhorte tous les partenaires de l'Accord de paix global à intensifier leurs efforts et à apporter leur soutien à tous les Soudanais pour les aider à tenir le référendum dans de bonnes conditions et à respecter le choix qui sera fait par le peuple en en avalisant et respectant l'issue.

99. Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour le Soudan, Haile Menkerios, ainsi qu'à tous les personnels militaires, policiers et civils servant au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan, pour leur dévouement.

---